



Compte rendu succinct Séance du 30 mars 2026

Conseillers municipaux

PRESENTS :

CARLES Stéphanie,

CAUVIN Frédéric,

BLANC Vincent,

RUFINI Karine,

BONDIL Patrick,

MORMIN HEZELOT
Stellina,

SCURI Aymeric,

SALARIS Delphine,

MEMON Thierry,

FERRIGNO Coralie,

DUCHENE David,

BLANC Gilles,

BARLATIER Antoine,

APOSTOLO Elisa.

ABSENTS :

GIRARD Claudia
(procuration à Stéphanie
Carles).

*La séance est ouverte
à 19h40*

*Secrétaire de séance :
FERRIGNO Coralie*

Présents : 14 / Votants : 15

Mme la Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

➔ Autorisation pour signer l'acte de vente du terrain sis au 51 impasse du Souvenir cadastré section D n°907 (ex n°795)

➔ Modification de la régie de recettes pour l'utilisation du centre communal Jean Lanteaume et le prêt de matériel
VOTE : 15 POUR

Approbation du compte rendu du 12/03/26

Mme la Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2026.

VOTE : 15 POUR

Régime indemnitaire des élus locaux

Mme la Maire informe l'assemblée communale qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués.

Elle propose les taux suivants identiques à ceux de l'ancienne municipalité :

CARLES Stéphanie	Maire de la commune	Indemnité au taux représentant 47.22 % de la valeur annuelle de l'indemnité brute territoriale 1015 de la Fonction Publique
CAUVIN Frédéric	1 ^{er} adjoint	Taux de 19.8 %
GIRARD Claudia	2 ^{ème} adjointe	Taux de 17.26 %
BLANC Vincent	3 ^{ème} adjoint	Taux de 17.26 %
RUFINI Karine	4 ^{ème} adjointe	Taux de 17.26 %
MORMIN HEZELOT Stellina	Conseillère municipale déléguée	Taux de 6 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique

VOTE : 15 POUR

Délégations consenties à Mme la Maire par le conseil municipal

Mme la Maire expose que les dispositions du CGCT (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale.

Le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Mme la Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ⁽²⁾ ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;



7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs. La maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

10° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

VOTE : 15 POUR

Fixation et désignation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme la Maire explique aux membres du conseil municipal que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de fixer le nombre et de désigner les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale de la commune.

Elle propose de fixer le nombre de 4 membres élus. Elle précise que la présidence du CCAS lui revient de droit en tant que Maire.

Elle souligne également que 4 membres seront nommés par ses soins parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participeront à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune.

Après vote, sont désignés les 4 membres élus, à savoir :

1) **Claudia Girard**

2) **Karine Rufini**

3) **Delphine Salaris**

4) **David Duchène**

Elu(e)s membres du conseil d'administration du CCAS de la commune de Varages

VOTE : 15 POUR

Désignation des délégués titulaires et suppléants aux structures intercommunales

Mme la Maire explique aux membres du conseil municipal que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein des syndicats intercommunaux et associations dont la commune est adhérente.

Après vote, sont désignés en tant que délégués de la commune :

Structures	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau du Nord Ouest Varois (SIANOV)	1) Vincent BLANC 2) Aymeric SCURI	1) Coralie FERRIGNO 2) Frédéric CAUVIN
SIDEVAR	1) Stellina MORMIN HEZELOT 2) Karine RUFINI	1) Delphine SALARIS 2) Stéphanie CARLES
VAR HABITAT	1) Stéphanie CARLES	1) David DUCHENE
Syndicat Intercommunal des Transports du Collège de Barjols	1) Delphine SALARIS 2) Coralie FERRIGNO	1) Stellina MORMIN HEZELOT 2) Stéphanie CARLES
Association Communes Forestières du Var COFOR ALEC 83	1) Frédéric CAUVIN	2) Aymeric SCURI
Territoire d'Énergie Var SYMIELEC	1) Delphine SALARIS	1) Patrick BONDIL
Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)	1) Thierry MEMON	1) Patrick BONDIL
Syndicat Mixte de la Provence Verte Verdon	1) Claudia GIRARD	1) Elisa APOSTOLO

VOTE : 15 POUR

Constitution de la commission d'appel d'offres

Mme la Maire explique aux membres du conseil municipal que là également suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Elle précise qu'en tant que Maire, elle sera la Présidente et que cette commission doit être composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.

Après vote, sont proclamés élus en tant que membres titulaires :

- 1) **Antoine Barlatier**
- 2) **Thierry Memon**
- 3) **Aymeric Scuri**

Et en tant que membres suppléants :

- 1) **Gilles Blanc**
- 2) **Stellina Mormin Hezelot**
- 3) **Vincent Blanc**

VOTE : 15 POUR

Désignation d'un correspondant défense

Mme la Maire explique à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense pour représenter la commune.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après proposition, M. Aymeric Scuri est désigné correspondant défense pour la commune de Varages.

VOTE : 15 POUR

Mise en place de Fonds de Concours par la Communauté de Communes Provence Verdon pour l'année 2026

Mme la Maire expose à l'assemblée le dispositif des fonds de concours alloués par la Communauté de Communes pour les

opérations d'investissement suivantes : travaux de voirie, travaux d'aménagement des espaces publics, travaux sur patrimoine bâti des communes, acquisition foncière, études d'aménagement, acquisition d'engins (camion, tractopelle, laveuse,...), travaux d'eau et d'assainissement, équipements de vidéo surveillance et travaux portant sur la transition énergétique. L'aide ne peut excéder 50% du montant total de l'autofinancement. L'aide 2026 a été fixée selon la taille de la commune. Le montant alloué à la commune de Varages a été fixé à 33 000 €.

VOTE : 15 POUR

Autorisation de signature pour la cession du terrain sis 51 impasse du Souvenir parcelle cadastrée section D n°907 (ex n°795)

Mme la Maire informe les membres du conseil Municipal que par délibération en date du 16 février 2026, l'ancienne municipalité avait décidé d'autoriser la cession du terrain sis 51 impasse du Souvenir cadastré section D n°907 (ex n°795) d'une superficie de 1 184 m² en zone Ubb du PLU au profit de Mme et M. Blume Johan au prix de 85 000 € conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'était réunie le 18 décembre 2025.

Afin de pouvoir finaliser cette opération, Mme la Maire indique qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir l'autoriser à signer la promesse de vente ou le compromis de vente.

Après débat, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE : 15 POUR

Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes pour l'utilisation du centre communal Jean Lanteaume et du prêt de matériel

Mme la Maire propose aux membres du conseil Municipal de modifier cette régie de recettes suite à plusieurs demandes pour la location des barnums et le prêt de l'estrade essentiellement.

Elle propose tout d'abord d'instaurer la gratuité du centre communal pour l'organisation de cérémonies ou fêtes familiales pour les employés communaux 1 fois par an. Il conviendrait également de modifier le montant de dépôt de garantie à 300€ au lieu de 305€.

Concernant la location des barnums, Mme la Maire indique qu'il y a lieu d'instaurer un tarif pour la location d'un seul barnum car actuellement il est instauré le tarif de 100€ la journée et 180 € pour 3 barnums.

Après débat, il est instauré pour les habitants de Varages en résidence principale, la location d'un barnum pour 50€ la journée et 60€ pour le week-end.

Il est également rajouté la possibilité de prêt de l'estrade pour une structure intercommunale et pour les communes voisines.

VOTE : 15 POUR

QUESTIONS DIVERSES

Comité Communal des Feux de Forêts

Le CCFF a fait part aux élus que leur assemblée générale aura lieu le 25 avril prochain et que les élus sont invités à cette assemblée. Le CCFF a demandé à ce qu'une personne référente auprès d'ENEDIS soit désignée en cas de besoin. M. Vincent Blanc s'est proposé pour être ce référent.

Il demande également l'autorisation pour la pose d'une plaque « Espace André Dauphin » sur le bâtiment communal du parking Inaudi avenue Giono et d'une plaque au nom de Maurice Fumat sur la vigie.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces demandes.

Comité du Bessillon

Le Comité du Bessillon a fait une demande de mise en place d'un mât et d'un drapeau français aux côtés du

monument « Arbre de la Résistance et des résistances » dans le Parc de l'Enclos. Ce matériel sera pris en charge par le Comité du Bessillon mais demande à la commune de bien vouloir prendre à sa charge la réalisation d'un socle en béton.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

Infos générales

Le 1^{er} adjoint souhaite faire un point sur le budget prévisionnel de 2026. Après un 1^{er} examen avec le service comptabilité, il tient à faire part aux élus :

- Crédit actuel de 557 000 € à ce jour
- Recettes d'investissement : 437 000 € dont 180.000 € déjà dépensé dans des programmes avant les nouvelles élections. Il restera donc 257.000 € en incluant la vente du terrain communal en cours.

Il ressort également que le bâtiment communal abritant le musée des faïences n'est pas assuré. Un contrat d'assurance est en cours afin de pallier à ce manque.

Il indique que le total des taxes foncières de tous les bâtiments communaux (sauf école et mairie qui sont d'utilité publique) s'élève à 9 300 €.

Il informe de la situation des maisons frappées d'arrêt de mise en péril qu'il faudra s'occuper en priorité et des infiltrations d'eau sur le bâtiment de l'église.

La séance est levée à 21h15